

# L'EDD à l'école ventuno

2019  
03



Entretien Philip Jaffé, directeur du Centre interfacultaire en droits de l'enfant | Université de Genève | DELPHINE CONUS BILAT

## Faisons confiance à la créativité des enfants

**Il y a 30 ans, les Nations Unies adoptaient la Convention relative aux droits de l'enfant. A l'occasion d'une réunion du Comité des droits de l'enfant à Genève, nous avons rencontré Philip Jaffé, qui y siège depuis mars dernier. Il s'exprime sur le chemin parcouru et celui qu'il reste à faire.**

**Pour commencer, pourquoi les enfants ont-ils eu besoin d'une Convention spécifique à leur intention ?**

Les enfants ont toujours été perçus d'abord comme des victimes. A la fin de la première guerre mondiale, différentes organisations actives dans leur protection ont souhaité un instrument juridique qui soit plus efficace. De là est née la première Déclaration des droits de l'enfant, adoptée en 1924 par la Société des Nations sous le nom de Déclaration de Genève. Ce texte non contraignant parlait des devoirs des adultes en faveur des enfants, mais mis à part dans le titre, jamais le mot droit n'y apparaissait. C'est plus tard, dans le sillage des mouvements de libération et de revendication des femmes, que cette notion de droits s'est précisée. Peu à peu s'est développée la conscience que l'enfant était un être particulier, au fonctionnement qualitativement différent et qu'il n'était pas un homme ou une femme miniature. Il méritait son statut propre, autre que celui d'être uniquement sous la protection de l'adulte et cela s'est concrétisé en 1989 par la Convention des droits de l'enfant.

**Depuis 1989, le statut de l'enfant a donc réellement changé ?**

Oui, radicalement ! D'un point de vue juridique d'abord, mais aussi en termes de perception : l'enfant est devenu porteur de droits et non plus uniquement objet de protection. Bien évidemment, aujourd'hui encore de grands pas en arrière se font et il reste des inquiétudes à l'horizon. Pourtant, j'ai le sentiment que de manière planétaire, la vaste majorité des états a compris que les enfants devaient faire l'objet d'une attention différente, renforcée, spécifique. Beaucoup se sont rendu compte que pour que les enfants puissent participer à la société dans laquelle ils évoluent et progressivement accéder à l'âge adulte, il ne suffisait pas de compter sur la bienveillance des adultes : cela doit se traduire en allocations budgétaires, en structures juridiques et en institutions.

**Ce qui est le cas en Suisse ?**

Pour ce qui est du respect des droits de l'enfant, la Suisse se positionne dans le peloton de tête, sans pour autant jamais atteindre la première place ! Elle est par exemple très avancée en santé et relativement bien placée en matière de protection et d'éducation. Mais ce qui la caractérise, c'est le fait que sa richesse a tendance à masquer certaines déficiences de son système. Car sa principale faiblesse concerne les 250 000 enfants en vulnérabilité sérieuse – dont 80 000 en situation de pau-



vreté – sur son territoire, ce qui, pour un pays aussi riche n'est pas tolérable. Je dirais qu'il reste également du chemin à faire en termes d'égalités filles-garçons, envers les enfants en situation de migration ou en situation de handicap.

#### **La Suisse est bien placée en matière d'éducation, mais l'école en fait-elle assez concernant les droits de l'enfant ?**

L'école, avec ses structures, ses plans d'études, ses horaires, ses disciplines, pourrait certainement tendre vers moins de formatage. L'équilibre n'est certes pas facile à trouver entre, d'une part faire en sorte que tous les élèves acquièrent le même niveau de connaissances, et d'autre part les amener à développer leur liberté de penser, leur créativité, leur esprit critique. Mais aujourd'hui le rôle de l'école ne doit plus se limiter aux seuls enfants. Elle est une institution de lien, un lieu de vie où le corps enseignant, les familles et la société participent à un débat d'idées, tout en y incluant les enfants. A l'école, les enfants apprennent le vivre ensemble, la non-discrimination, le respect de l'autre. Ils y expérimentent l'exercice d'un pouvoir évolutif : à mesure qu'ils se développent cognitivement, leur participation à la gestion des classes gagne en importance.

#### **La participation à l'école, une manière de faire vivre les droits de l'enfant... De nombreux établissements y sont déjà sensibles, non ?**

Bien sûr, les pédagogies évoluent et de plus en plus de directions et d'enseignants favorisent la participation de leurs élèves, sans forcément le formuler en termes de droits. J'ai l'impression de vivre actuellement une phase de transition, où les enfants eux-mêmes sont véritablement en train de changer. Ce changement vient aussi de la sphère familiale où l'enfant qui est respecté dans sa dignité, dans son intégrité physique, apprend par mimétisme ce respect de l'autre, cette sollicitude sociale. L'émergence d'une Greta Thunberg prouve qu'il est possible de donner libre cours à ses pensées, lorsque justement l'environnement familial et scolaire dans lequel l'enfant grandit le permet. Pour moi, voir aujourd'hui les jeunes descendre dans la rue pour manifester en faveur du climat constitue l'aboutissement de ce droit de l'enfant à être entendu. Il s'agit là peut-être de la plus grande avancée de ces trente dernières années.

#### **Les enfants qui se mobilisent pour sauver la planète, c'est ça l'avenir ?**

En tous les cas ce qui est nouveau, c'est ce positionnement des enfants en tant que défenseurs de leurs propres droits. Par exemple, dans certains pays, des enfants se syndicalisent pour protéger leur travail ou militent contre l'emprisonnement d'autres enfants, ce qui est parfois très risqué. Dans nos sociétés occidentales, où l'on n'est pas menacé physiquement, les jeunes se saisissent d'autres combats, comme le climat, ce qui est aussi remarquable. Le champ des droits humains – et des droits de l'enfant en particulier – ouvre à chacun, homme, femme ou enfant, des possibilités qu'il n'avait pas avant et dont nous avons tous à profiter. Ayons l'humilité de reconnaître que jusqu'à maintenant, nous n'avons pas particulièrement bien réussi à éviter les guerres, à préserver notre planète ou à rendre notre société plus égalitaire. Faisons donc confiance à la créativité et à l'énergie des enfants et laissons-leur cette possibilité de faire mieux que nous.



Philip Jaffé  
Directeur du Centre interfacultaire en droits de l'enfant,  
Université de Genève

## **30 ans de Droits de l'Enfant**

Etablie à Genève, l'Association « 30 ans de Droits de l'Enfant » a créé ChildRightsHub, une plateforme réunissant des acteurs de la société civile – dont la section suisse d'Amnesty International, Enfants du Monde, Friends international et Terre des Hommes Suisse – engagés dans la promotion et la protection des droits de l'enfant localement ou internationalement. Elle propose des projets pour des élèves de tous âges, ainsi qu'un module de formation pour les enseignants-e-s qui sera donné dès cet automne. Point d'orgue des célébrations, une conférence de trois jours au Palais des Nations à Genève, du 18 au 20 novembre 2019.

[www.childrightshub.org](http://www.childrightshub.org) | [www.droits-enfant.ch/fr](http://www.droits-enfant.ch/fr)  
[formation@childrightshub.org](mailto:formation@childrightshub.org)